

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne

NOR : AFSZ1530190A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Jean-Luc VIDELAINE, préfet du département du Finistère.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Viviane UGUEN, titulaire, M. Didier GILBERT, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Yves BOUDAN, titulaire, M. Jean-Pierre THOUMELIN, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Patrick DULORIER, titulaire, désigné par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Richard MEINIER, titulaire, M. Michel COMBE, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

Mme Brigitte LE CORNET, titulaire, M. Denis ROUSSEAU, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Alain DESEVEDAVY, titulaire, M. Noël MACHAND, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Serge CHARPENTIER, titulaire.

Mme Francine LAIGLE, suppléante.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Pierre-Yves DESCHAMPS, titulaire.

M. Jean-Claude LEROY, suppléant.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Daniel ERHEL, titulaire.

M. Jean LE DUFF, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

M. Éric BRETON.

M. Jacky LE MENN.

M. Alain PITON.

M. Louis GERARD.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Jean-Paul LEROUX, titulaire, M. Jean-Paul REMEUR, suppléant.

M. Bertrand DANIELLOU, titulaire, Mme Laurence ROUX, suppléante.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE